Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20261113-D20261109AAP-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE HENVIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Henvic s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, à 19h00, sous la présidence de Madame Anne Lise JACQ, Maire de HENVIC, suivant convocation faite le 29 octobre deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Etaient présents : BELLEC Valérie, BOUSTOULER Christèle, GUYOMARC'H Daniel, IGNACIO Ivan, JACQ Anne-Lise, LE GOFF Thomas, LE LAY Marion, LEFEBVRE Françoise, LERAN Marie-Christine, LESANN Marie Agnès, MARC Xavier, MARREC SEVERE Christelle, MARTIN Denis, MENE Guy,

Absents, excusés : BOURVEN Jean Charles donne procuration à IGNACIO Ivan

Secrétaire de séance : LE LAY Marion

2. Demande de subvention au titre de l'appel à projets « Sécurité 2026-2027 » du Conseil départemental du Finistère

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Finistère du 17 juin 2026 relative au lancement de la deuxième édition de l'appel à projets en matière de sécurité pour la période 2026-2027 ;

Considérant que le Département du Finistère souhaite poursuivre son accompagnement des communes et des intercommunalités dans la réalisation de projets visant à renforcer la sécurité des biens et des personnes ;

Considérant que cet appel à projets porte notamment sur les équipements de vidéoprotection, les équipements de police municipale et les dispositifs de sécurisation des établissements scolaires ;

Considérant que les dépenses éligibles concernent les dépenses d'investissement et que le Département peut financer jusqu'à 50 % du coût du projet, dans la limite d'une subvention de 50 000 € ;

Considérant que cette aide peut être cumulée avec d'autres dispositifs de financement, notamment le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), sous réserve du respect des règles de cumul des aides publiques ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20261113-D20261109AAP-DE

Considérant la demande d'intervention d'un référent sureté et la production du diagnostic de sureté,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE le principe de la réalisation du projet de sécurisation suivant : déploiement d'un dispositif de vidéo protection

- AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Finistère au titre de l'appel à projets « Sécurité 2026-2027 », à hauteur de 50 % du montant des dépenses d'investissement éligibles, dans la limite de 50 000 € ;

- AUTORISE Madame le Maire à solliciter, le cas échéant, toute autre aide financière mobilisable pour cette opération, dans le respect de la réglementation applicable ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution et au dépôt du dossier de demande de subvention ainsi qu'à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire, Anne Lise JACQ.

Acte rendu exécutoire

après publication du
Et dépôt en Sous Préfecture le